cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvain Girard
https://www.cadre21.org/membres/30d4309dd0a8d1ccdac84c88

Date d'obtention : 2020-11-19 16:41:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

lorsque l'information nous arrive de la part d'un élève victime ou témoin, nous débutons les étapes de la trousse sexto afin de connaître les 4 grands champs(l'amorce-la nature l'intention et l'étendu) afin de pouvoir identifié le type d'évènement Malveillant ou impulsif, ce qui nous permettra d'agir en conséquence.
geste impulsif: fait grille sexto-confisque les téléphones-appel la police-appel parents
geste malveillant: pas de de rencontre avec l'instigateur saisi du téléphone et appel immédiat à la police qui se chargera de faire l'enquête et discuter de qui fera l'appel aux parents pour tenir au courant de la démarche.
discuter avec la direction pour les codes d'infraction au sein de l'établissement
e saisi les téléphones dès que j'ai la connaissances d'images sexualisés à l'intérieur, afin de protéger rapidement l'intégrité physique et psychologique de la victime.
en aucun cas la police ne peut nous donner le mandat de faire la trousse sexto car nous ne sommes pas des mandataires du service de police

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

je retiens que tous les cas sont uniques et il faut bien utiliser la trousse pour nous guider. Les situations sont parfois ambigüe et la trousse Sexto peut nous rendre plus habille dans les interventions.
bien sûr qu'en moment de doute, je discute avec mes collègue ayant reçu la formation de la trousse afin de me faire un meilleure opinion. En cas de doute je parle au service de police.

La situation peut-être en évolution toujours demeurer attentif au nouveau détails qui peut survenir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Les situation ayant plus d'ambiguïté seront pour moi plus délicate afin de savoir si je fais la trousse sexto ou pas. Me sensibiliser à l'utilisation et en mettant en pratique la méthode viendra me réconforter dans les zones grises.

Dans les premières application de la trousse Sexto le fait de l'appliquer le plus fidèlement sera pour moi un zone d'inconfort dans la mesure que je vais vouloir l'appliquer de manière la plus conforme.